

## Fondements · Constitution de 1958

La **Constitution** est la loi suprême · elle organise les pouvoirs et garantit les droits. La 5<sup>e</sup> République est **fondée par De Gaulle en 1958**.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Article 1<sup>er</sup> de la Constitution

»

**Indivisible**  
une seule République

**Laique**  
séparée des religions

**Démocratique**  
peuple souverain

**Sociale**  
solidarité

Article 3 · « La **souveraineté nationale** appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »

## La séparation des pouvoirs

Montesquieu (1748) · éviter la **concentration du pouvoir** · garantie de la démocratie.

### Législatif

vote les lois

Parlement

AN (577) + Sénat (348)

### Exécutif

applique les lois

Président

+ Gouvernement

### Judiciaire

fait respecter

Tribunaux

Cour de cassation

**Conseil constitutionnel** · vérifie que les lois respectent la Constitution · 9 membres pour 9 ans.

## La démocratie représentative · les élections

Les citoyens élisent des **représentants** qui exercent le pouvoir en leur nom · le **vote** est la première forme de participation.

Élection	Mandat
Présidentielle · SU direct	5 ans
Législatives (députés)	5 ans
Sénatoriales · SU indirect	6 ans
Municipales (maires)	6 ans
Régionales · Départementales	6 ans

Le **suffrage universel** · 4 critères

### Universel

tous citoyens majeurs

### Égal

1 personne = 1 voix

### Secret

vote protégé

### Direct/indirect

selon élections

**Pluralisme politique** · diversité des partis · garantit le débat démocratique.

## La décentralisation · 1982-83

**Lois Defferre** · l'État transfère des compétences aux **collectivités territoriales** · rapprocher les décisions des citoyens.

### Commune

Maire + conseil  
Écoles primaires  
urbanisme, voirie

### Département

Conseil dép.  
Collèges  
aide sociale

### Région

Conseil régional  
Lycées  
formation pro, transports

**Intérêt** · adapter les politiques aux **réalités locales** · rapprocher le citoyen de la décision.

## Médias · 4<sup>e</sup> pouvoir

Les médias **informent**, permettent le **débat public** et **contrôlent les pouvoirs**. Liberté de la presse = principe fondamental.

### Libertés liées :

- Liberté d'expression
- Liberté de manifester
- Droit de vote

### Limites :

- **Stéréotypes** · discriminations véhiculés
- Réseaux sociaux · **fake news**
- Limites légales (haine, diffamation)

**L'esprit critique** face aux médias est essentiel · l'opinion publique peut être influencée.

### Constitution

Loi fondamentale · organise les pouvoirs · celle de la 5<sup>e</sup> date de 1958.

### Souveraineté

Pouvoir suprême · appartient au peuple · exercée par les représentants & le référendum.

### Décentralisation

Transfert de compétences de l'État vers les collectivités · lois Defferre 1982-83.

### Pluralisme politique

Existence de plusieurs partis · diversité d'opinions · pilier de la démocratie.